



Le Maire

MPC/ML/SL/2015

**ARRETE N° 2015/0339**

**ABROGATION DE L'ARRETE N°4356  
DU 30 OCTOBRE 2008**

## **HORAIRES D'OUVERTURE DES PARCS ET JARDINS COMMUNAUX**

Le Maire de la Ville de RUEIL-MALMAISON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-2,

Vu l'arrêté municipal n°2562 en date du 4 mai 2005 relatif au règlement des parcs et jardins communaux,

Considérant la nécessité de fermer certains espaces verts pour des raisons de sécurité, et de n'en permettre l'accès au public qu'à certains horaires.

**ARRETE :**

### **ARTICLE PRELIMINAIRE :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°4356 du 30 octobre 2008.

### **ARTICLE 1 :**

Les parcs et squares dont la liste est énumérée ci-dessous sont ouverts :

PERIODE	HORAIRES
DU 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE AU 30 AVRIL	9H30 à 18H00
DU 1 <sup>ER</sup> MAI AU 30 SEPTEMBRE	9H30 à 20H00

- Parc des Impressionnistes
- Parc du Père Joseph
- Square des Godardes
- Square de l'Orangerie
- Square Schoelcher
- Square Jean Mermoz
- Square De Broglie
- Square Belle Rive (sauf les mercredis et vacances scolaires où le square est ouvert uniquement aux usagers du centre de loisirs)

.../...

- Jardin magique Robespierre
- Jardin magique Voltaire
- Square Félix Faure
- Esplanade Belle-Rive
- Square Colmar
- Square Henri Choma
- Square des Arts
- Square Charles Floquet
- Square de Fouquières
- Parc Bernard Moteurs
- Allée Gabrielle Colonna Romano
- Roseraie Camille Saint-Saëns
- Square Jourdain
- Square Bad Soden

**ARTICLE 3 :**

Les squares et parcs suivants dont la liste est énumérée ci-dessous sont ouverts :

PERIODE	HORAIRES SEMAINE	HORAIRES WEEK END ET JOURS FERIES
DU 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE AU 30 AVRIL	7H30 à 19H00	9H30 à 18H00
DU 1 <sup>ER</sup> MAI AU 30 SEPTEMBRE	7H30 à 20H00	9H30 à 20H00

- Parc de l'Amitié
- Square du Verger de Buzenval
- Square de l'Age d'Or
- Square de la Paix
- Passage Marcel Pourtout
- Square Charles Perrault

**ARTICLE 4 :**

**Pour le Parc de Bois Préau :**

Les horaires d'ouverture et de fermeture sont les suivants :

PERIODE	GUERITE PRINCIPALE	GUERITE JEAN LE COZ	GUERITE CHARLES FLOQUET	CHALET ALLEE SOPHIE
DU 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE AU 31 MARS	9H30 à 18H00	9H30 à 17H45	9H30 à 17H30	9H30 à 18H00
DU 1 <sup>ER</sup> AU 30 AVRIL	9H30 à 19H00	9H30 à 18H45	9H30 à 18H30	9H30 à 19H00
DU 1 <sup>ER</sup> MAI AU 30 SEPTEMBRE	9H30 à 20H00 sauf le lundi à 19H00	9H30 à 19H45 sauf le lundi à 18H45	9H30 à 19H30 sauf le lundi à 18H30	9H30 à 20H00 sauf le lundi à 19H00

Le Parc est fermé tous les mardis.

**ARTICLE 5 :**

Les horaires seront affichés aux accès des espaces verts considérés.

**ARTICLE 6 :**

Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et prendra effet à compter de sa publication.

FAIT à RUEIL MALMAISON, le **12 JUIN 2015**

  
**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Député des Hauts-de-Seine